

## DIPLÔME RÉGIONAL D'ENTRAÎNEUR 1 DE VOLLEY-BALL (DRE1 VB)

### Certificat d'Éducateur Volley

*"Développement, pratiques et publics diversifiés, cadre institutionnel et arbitrage"*

### Sommaire

- Objectifs de la formation.
- Compétences majeures développées.
- Profil des candidats.
- Pré requis et conditions d'admission en formation.
- Structuration, durée, allègements.
- Contenus du module, du certificat.
- Méthodologie, évaluation, certification de la formation, validation, e-learning.
- Obligations règlementaires, durée de validité et recyclage, évolutions possibles, équivalence vers les diplômes d'Etat.
- Informations diverses et formalités administratives.
- Contacts.
- **Pour les candidats souhaitant valider le DRE 1 VB.**

## Objectifs de la formation

Faire découvrir aux entraîneurs la réglementation de jeu et la mise en œuvre des différentes disciplines associées (*volley santé, para-volley et beach volley*) afin de pouvoir mener des cycles de découverte.

Informers sur les règles de jeu du volley-ball.

Donner des outils de développement de club.

## Compétences majeures développées

- Etre capable d'animer un cycle de découverte du beach volley, des disciplines associées et autres pratiques extérieures.
- Etre capable de maîtriser l'environnement général et particulier d'un club de niveau régional.
- Etre capable d'appliquer la réglementation et les lois du jeu.
- Etre capable de définir les possibilités de développement d'un club.

## Profil des candidats

- Entraîneurs de groupes jeunes à seniors évoluant au niveau régional ou pré-national
- Toute personne souhaitant se perfectionner dans l'entraînement, ou ayant un projet de poursuivre sa formation sur les niveaux nationaux par la suite.

## Pré requis et conditions d'admissions en formation.

- Etre licencié FFVolley.
- Etre âgé(e) de 18 ans minimum.
- Maîtrise de la langue française orale et écrite.
- Etre titulaire du « Certificat d'Initiateur Volley ».
- Renseigner et retourner le dossier d'inscription dans le délai prescrit par l'organisme de formation.

## Structuration, durée de la formation, allègements.

### *Structuration et durée :*

Le « Certificat d'Éducateur Volley » est constitué d'un module de 12 heures minimum.

**Cette formation de 12 heures minimum peut se dérouler sur une saison maximum.**

La formation peut être dispensée sous la forme la plus adaptée au contexte: stage, week-end, soirée, mutualisation entre clubs, bassins de pratique, e-learning...

### *Allègements :*

Au regard des formations et qualifications obtenues par l'entraîneur au cours de son cursus, et de son expérience, cette formation peut être considérée comme acquise suite à une validation via une demande de V.A.E. **délivrée au niveau régional.**

Cette V.A.E. Régionale devra être saisie sur le fichier central des entraîneurs par le coordonnateur E.T.R. ou le CTS-CTR.

## Contenus détaillés du certificat

### Certificat → Développement, pratiques et publics diversifiés, cadre institutionnel et arbitrage

#### *Séquence 1 : Développement (3 h minimum)*

- Dispositifs fédéraux de développement (*école de volley, smashy, club jeune, labellisation, projet Zénith, Volleyades, Mini-Volleyades, Maxi Volleyades*) ...

#### *Séquence 2 : Cadre institutionnel (3 h minimum)*

- Loi de 1901, club, comité départemental, ligue régionale, FFVolley, partenaires institutionnels.

### Séquence 3 : Pratiques et public diversifiés (3 h minimum)

- Mise en pratique des diverses disciplines associées : beach, para volley (*volley-assis*), volley santé (*soft volley*).

### Séquence 4 : Arbitrage (3 h minimum)

- Gestuelle et lois du jeu.

## Méthodologie, évaluation, certification, validation, de la formation

### Méthodologie :

Apports de connaissances, travaux de groupes, travail vidéo, séances pratiques, pratique personnelle de terrain, mises en situations animées par les formateurs et/ou stagiaires, formation et évaluation à distance...

### Evaluation

L'évaluation, réalisée en e-learning ou lors de la formation, est identique sur le fond et la forme, quel que soit le lieu où se déroule le stage.

Elle porte sur les critères suivants :

#### *Certificat d'Éducateur de Volley*

- Implication du candidat au cours de la formation.
- Evaluation de la qualité des situations proposées et de leur animation.
- Questionnaires.
- Présentation de TP.

### Certification :

Pour obtenir son certificat, le candidat devra :

- Valider le certificat avec la mention « acquis ».

Obtenir la mention « non acquis » sur le certificat « Développement, pratiques et publics diversifiés, cadre institutionnel et arbitrage », renvoie le candidat à un complément de formation ciblée et une évaluation ultérieure par le formateur, ou à refaire le module dans sa totalité.

### Validation :

- L'attestation de formation avec la mention "acquis" permet de valider ce certificat.
- L'attestation d'évaluation de la séance d'entraînement avec la mention "acquis" permet de valider le DRE 1 VB.

Le coordonnateur E.T.R. ou le CTS-CTR devra inscrire cette qualification sur le fichier central des entraîneurs. L'entraîneur pourra ensuite imprimer sa carte sous la forme choisie.

### E-learning :

Une partie de cette qualification pourra être dispensée par e-learning, pour ce qui concerne les apports de connaissances liés à l'arbitrage.

## Obligations réglementaires, durée de validité du diplôme et recyclage, évolutions possibles, équivalences vers les diplômes d'Etat :

### Obligations réglementaires

Ce « Certificat Educateur Volley », doublé de la validation de l'évaluation pédagogique en club, est obligatoire pour certifier le « Diplôme Régional d'Entraîneur 1 de Volley-Ball » (*DRE1 VB*). Une VAE Régionale peut toutefois permettre à un candidat de pouvoir valider le « DRE 1 VB » sans passer par le « Certificat d'Éducateur Volley ».

- Le « Certificat d'Éducateur Volley » peut faire référence à une obligation règlementaire pour l'encadrement, à la discrétion des ligues.

#### *Validité du certificat :*

- Permanente.

#### *Recyclage :*

- Sans caractère obligatoire.

#### *Evolutions possibles :*

Accès au Diplôme Régional d'Entraîneur 1 de Volley-Ball.

- Accès aux modules spécifiques du DRE 2 VB :
  - Module 1 : Animateur Fédéral de Beach Volley.
  - Module 2 : Accueil et Formation des Jeunes.
  - Module 3 : Préparation physique et athlétique en volley et beach volley niveau 1.
  - Module 4 : volley solidarité citoyenneté.
  - Module 5 : volley santé niveau 1.
  - Module 6 : volley assis niveau 1.

## INFORMATIONS ET FORMALITES ADMINISTRATIVES

### *Inscription*

Chaque module doit faire l'objet d'une inscription auprès de l'organisme de formation.

### *Frais pédagogiques de formation*

Le coût pédagogique de ce certificat est défini par l'organisme de formation.

### *Frais d'organisation de la formation*

Les frais inhérents à l'hébergement et à la restauration peuvent être gérés par l'organisme de formation. Ils doivent impérativement être distincts des frais pédagogiques.

### *Responsable du dossier d'inscription*

Secrétariat du Comité Départemental ou de la Ligue Régionale.

### *Responsable de la formation*

Formateurs accrédités E.T.R. et DTN.

### *Organisation et encadrement*

Ligue Régionale – E.T.R. - Institut Fédéral de Formation.

### *Dates et Lieux*

Définis dans le calendrier régional et/ou national de formation.

### *Nombre de stagiaires*

Préconisation de 8 à 20 personnes par stage (en fonction du nombre d'encadrants).

### *Date limite d'inscription*

En fonction des modalités définies par l'organisme de formation.

## CONTACTS

### **Ligues Régionales :**

### **Secrétariat des Formations DTN-FFVolley :**

**DTN Adjoint en charge des formations :**

06.69.30.05.92 /Mail ⇒ [nsauerbrey.dtn@ffvb.org](mailto:nsauerbrey.dtn@ffvb.org)

**Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi :**

Mail ⇒ [ccee@ffvb.org](mailto:ccee@ffvb.org)

***Pour les candidats souhaitant valider le DRE 1 VB***

***1/ Séance d'entraînement :***

Le candidat souhaitant valider son DRE 1VB devra en faire la demande auprès du CTS-CTR, ou du coordonnateur E.T.R. L'évaluation, par un technicien mandaté par l'E.T.R. (*et accrédité DTN*) réside en une séance d'entraînement de 60 minutes minimum conduite par le candidat dans son club.

Elle portera sur :

- la capacité à prendre en main le public,
- la capacité à aménager l'espace disponible en sécurité,
- la capacité à mettre en place une séance et à animer une situation,
- la capacité à motiver son public en prenant en compte la diversité de ses attentes,

Et sera suivie d'un entretien d'explicitation de 20 minutes minimum sur le déroulement de séance :

L'évaluateur échangera avec le candidat observé sur ses intentions, le déroulé de séance et son bilan.

- Obtenir "non acquis" renvoi le candidat à refaire une nouvelle évaluation de séance pédagogique.

**A l'issue du DRE1, Évolutions possibles**

- ⇒ Accès aux modules du DNE1 VB.
- ⇒ Accès aux 3 modules du cursus spécifique fédéral 1 du DRE2 VB (*Animateur Fédéral de Beach Volley / Accueil et Formation des Jeunes / Préparation physique et athlétique en volley et beach volley niveau 1*).
- ⇒ Accès aux 3 modules du cursus spécifique fédéral 2 du DRE2 VB (*volley solidarité citoyenneté / volley santé niveau 1 / volley santé niveau 1*).

***Equivalences vers les diplômes d'Etat :***

De fait, le candidat qui valide son « Certificat d'Éducateur Volley » via la double certification, valide son DRE1 VB. L'obtention du DRE1 VB préalable à l'inscription en BP JEPS (*arrêté du 7 novembre 2017*) dispense des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (*EPEF*), des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (*EPMS*) et permet la délivrance d'une attestation stagiaire (*carte professionnelle provisoire*) pour le BP JEPS-DE JEPS-DES JEPS, et donne l'équivalence de l'UC 4 pour le BP JEPS-DE JEPS-DES JEPS.

## **CONTACTS**

### **Ligues Régionales**

#### **Secrétariat des Formations DTN-FFVolley**

01.58.42.22.25

Mail → [secretariat.formation@ffvb.org](mailto:secretariat.formation@ffvb.org)

#### **DTN Adjoint en charge du secteur formations :**

06.69.30.05.92

Mail → [nsauerbrey.dtn@ffvb.org](mailto:nsauerbrey.dtn@ffvb.org)

#### **Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi :**

Mail → [ccee@ffvb.org](mailto:ccee@ffvb.org)

